

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 24\_188**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 18 heures 30,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AVENANT DE TRAVAUX –  
CONSTRUCTION OTI ET MAISON  
DU PARC**

**Date de la convocation :** Mercredi 11 décembre 2024

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 21 Pouvoirs : 7 Votants : 28</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 28 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent-du-Pont) Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Marie-Aude GONON à Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR à Jean-Claude SARTER, Maryline ZANNA à Denis BLANQUET, Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Laurette BOTTA à Anne LENFANT, Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS ; Marc GAUTIER à Williams DUFOUR ;</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** les travaux de construction du siège de l'OTI et de la Maison du PNRC,

**CONSIDÉRANT** les marchés signés avec les entreprises,

**CONSIDÉRANT** les modifications nécessaires apportées en cours de chantier,

N° LOT	LOT	ENTREPRISE	MONTANT DU MARCHÉ (yc avenants précédents)	MONTANT DE L'AVENANT	% AVENANT	JUSTIFICATION
7	MENUISERIE INTERIEURES	GB BOIS	175 706,01 €	5 407,34 €	3,08%	Ajout de cloisons bois de maintient des placards et modification de mobiliers
8	CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFOND	COBERT	190 650,31 €	10 448,85 €	-5,48%	modification plafond/ changement doublage/ caisson supplémentaire
11	SOLS SOUPLES	SDS	34 689,73 €	4 165,00 €	12,01%	Réagréage forte épaisseur du à la surélévation de la zone en phase exe
13	METALLERIE	CHARTREUSE METAL	80 464,50 €	2 204,90 €	2,74%	modification du système d'ouverture de la porte de garage. Ajout d'un garde corps
			1 328,39 €			

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

- **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**
- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants correspondants.

La Présidente,  
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité  
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble,  
dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 18 décembre 2024


